

LE CANARD.

MONTRÉAL, 22 DÉCEMBRE 1877.

PROTECTION DES OUVRIERS.

Le 2 Novembre dernier le CANARD s'adressait aux ouvriers de Montréal et leur démontrait l'injustice de la législation à leur égard. Il leur demandait en même temps de présenter une requête à la législature pour obtenir les garanties nécessaires de leurs gages lorsqu'ils ont affaire à des sous-contracteurs insolubles ou malhonnêtes.

Nos suggestions ont été écoutées et voici ce que nous lisons dans la MINERVE du 15 courant :

"Une pétition va être envoyée à la Chambre suggérant qu'il est dans l'intérêt du commerce en général et de la classe ouvrière, de retrancher l'article 1697 du Code Civil du Bas-Canada, lequel se lit comme suit :

"Les ouvriers qui sont employés par un entrepreneur à la construction d'un édifice ou autre ouvrage, n'ont aucune action directe contre le propriétaire."

"Et lui substituer le suivant :

"1747—Les ouvriers qui sont employés par un entrepreneur ou le propriétaire à la construction d'un édifice ou autre ouvrage, et les fournisseurs des matériaux qui sont entrés dans la construction de tel édifice ou ouvrage, ont une action directe contre le propriétaire, pourvu qu'ils produisent de temps à autre, au dit propriétaire un état détaillé des ouvrages qu'ils ont faits ou des matériaux qu'ils ont fournis et qu'ils exercent leurs droits dans les trente jours qui suivent la confection de tel édifice ou ouvrage."

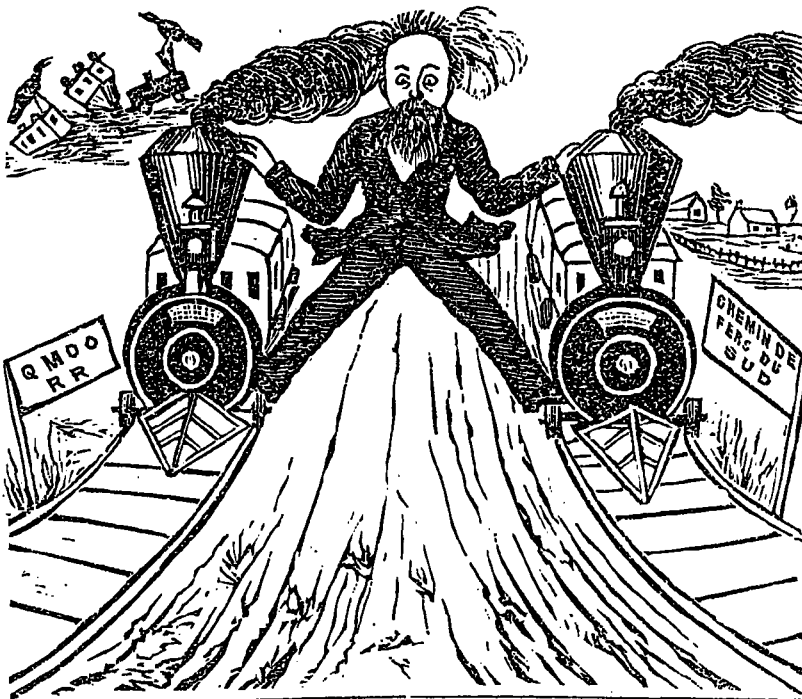
"On demandera aussi que l'article 2009 du Code Civil du Bas-Canada soit amendé en ajoutant après le paragraphe 7, le suivant :

"70. Et les créances des ouvriers fournisseurs, dans le cas de l'article 1697 du Code Civil du Bas-Canada, tel que ci dessus amendé."

"On suggère pareillement que l'article 1102 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada soit amendé en ajoutant après les mots "excepté dans," les suivants : "Le cas des ouvriers et fournisseurs, tel que pourvu par l'article 1697 du Code Civil du Bas-Canada, tel qu'amendé."

Il va sans dire que la grande presse ne donne pas crédit au CANARD pour l'idée qu'il a été le premier à émettre. Sic vos non vobis.

Maintenant il ne reste plus aux ouvriers qu'à surveiller l'action de leurs représentants pendant la session qui vient de commencer. S'ils



POSITION DE M. DE BOUCHERVILLE SUR LA QUESTION DU CHEMIN DE FER.

On prévoit ce qui va lui arriver. Le chemin de fer des Laurentides occupe le fond du tableau.

et mettent un tant soit peu de zèle, ils réussiront à faire amender notre code de manière à protéger l'ouvrier canadien et à lui donner les mêmes privilèges que l'ouvrier des Etats-Unis.

AUX CORRESPONDANTS.

T. C. L..... Votre correspondance touche à une affaire à laquelle vous avez un intérêt personnel. Si vous aviez accompagné votre tartine à l'orange de la somme d'une piastre, nous l'aurions publiée.

C. F..... Trop sale. Au panier. Alfred R..... Venez nous voir et ayez soin d'apporter une bouteille de champagne.

C. D..... Vos vers sur l'hiver ne nous conviennent point. Essayez la REVUE CANADIENNE.

ANGES.—Merci pour votre trouble. Fâché de ne pouvoir publier votre entre-filet. La personne que vous attaquez vient de nous payer son abonnement pour un an.

L'ECHÉVIN, LA CHEVRE ET LE CHIEN.

Il y a trois ou quatre mois, M. G... marchand de la Rue St. Laurent, avait une chevre qui s'étiolait dans sa cour.

Il demanda à un Echevin qui faisait partie du Comté de Pares s'il aurait objection à laisser paître l'animal dans l'île Ste. Hélène.

L'Echevin lui en donna la permission et dame chevre passa quelques jours heureux broutant l'herbe St. Jean, les artichauts, etc., tous les différents spécimens de la Flore de l'île. Le chien de la Française qui gagne sa vie avec les petits che-

vreaux tournants eut maille à partir avec la chevre. Il y eut un combat en règle entre les deux animaux. Le chien après une lutte qui dura plusieurs minutes, étrangla son adversaire et la laissa morte sur le terrain.

M. G... quelques semaines plus tard apprit la mort de sa chevre. Il en parla à l'Echevin qui lui avait permis de laisser errer sa bête dans l'île.

La Française, dit-il, est responsable de ma chevre qui vaut environ \$10. Intéressez-vous pour moi et avec votre influence vous réussirez certainement à me faire rembourser par cette femme du prix de ma chevre. Ce n'est pas que je tienne beaucoup à l'argent, mais dans le cas où vous me ferez toucher mon argent je vous paierai un snack aux huitres qui vous dédommagera de votre trouble.

L'Echevin goûta fort la proposition et se mit de suite à l'œuvre.

Il eut une entrevue avec la Française et lui expliqua la nature de la démarche qu'il faisait auprès d'elle.

La vieille grinça des dents, et se rebella contre l'exigence de l'Echevin.

Ce dernier lui fit comprendre l'urgence de la situation et la bonne femme s'exécuta de mauvaise grâce.

La fête aux huitres eut lieu seulement on eut l'indélicatesse de ne pas y inviter la pauvre femme qui en faisait les frais.

SUNT LACRYMAE RERUM.

RECTIFICATION.—F. X. D., dont il est fait mention dans la réponse à l'"Avis aux Savants," publiée dans notre dernier numéro n'est pas F. X. Dubuc, de la maison Dubuc, Désautels & Cie., ni aucune autre personne de Montréal. F. X. D. est un de nos correspondants de la

campagne. Nous profitons de cette occasion pour déclarer que la maison Dubuc, Désautels & Cie a fait une immense réduction dans le prix de ses fourrures, etc., afin d'écouler au plus tôt sa première importation d'hiver. N'oubliez pas que c'est au No. 217, rue Notre-Dame et 583 rue Ste. Catherine.

Dernières Depeches.

Québec, 19 décembre 1877.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur est encore à Spencer Wood.

Son valet de chambre vient de lui faire endosser son habit de gala. Son Excellence a engraisé et elle éprouve quelque difficulté à se bou-tonner.

A deux heures le Lieutenant-Gouverneur avait terminée sa toilette. Il était beau comme un chromo.

A trois heures une salve d'artillerie annonçait son arrivée au Parlement.

Les membres de l'Assemblée Législative s'étant rendus dans la salle du Conseil Législatif et Son Excellence a lu le discours suivant du Trône :

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je suis heureux de vous rencontrer aujourd'hui, disposés comme vous l'êtes à m'aider de vos lumières et de votre expérience.

La politique sage et prudente de mon administration a maintenu la paix dans notre province et a conjuré tous les dangers qui pouvaient venir du dehors. L'action de mon gouvernement en se tenant dans les bornes d'une stricte neutralité pendant la guerre qui sévit en Orient, a assuré la prospérité de notre commerce et de nos industries.

Vous apprendrez avec plaisir que la grande voie ferrée qui doit relier Québec à la capitale de la Puissance est complétée jusqu'à Trois-Rivières. Pour exécuter ce projet colossal il nous a fallu taxer nos ressources et recourir à des emprunts.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'aucun de mes ministres n'a été dans l'obligation de porter ses valeurs personnelles au mont de piété.

Mon gouvernement a dépensé \$22,000,000 pour les Chemins de Fer et les documents nécessaires vous seront soumis pour vous montrer comment cette somme a été dépensée. Vous vous livrerez à un exercice un peu fastidieux qui consiste à chercher une aiguille dans un voyage de foin.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics seront soumis à votre examen et les subsides nécessaires seront demandés pour payer les frais de votre séjour dans la capitale. Mon gouvernement ayant en vue l'économie la plus stricte, ne s'engage pas à payer la note de vos blanchisseuses, ni les consommations que vous ferez dans la buvette du Parlement.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Vous donnerez une attention sé-